Renseignement généraux

Bureau municipal:
Téléphone : 418-775-8188
Télécopieur: 418-775-8177

Heures d'ouverture
Lundi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 17h00
Mardi : 8h00 à 11h00 - 13h00 à 17h00
Mercredi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00
Jeudi: 10h00 à 18h00
Vendredi : fermé

Personnel:

Directrice générale:	Line Fillion	418-775-8188, poste 0
Employé municipal:	Jonathan Boucher	418-318-4399
Inspecteur en urbanisme:	Michel Lagacé	418-775-8188, les mardis après-midi
Agente en milieu rural	Kathy Laplante	418-775-8445, poste 2251
Coordonnatrice en loisirs	Josy-Anne Bérubé	418-732-6684

Séances du conseil: 1er lundi du mois à 20H00, sauf exception.

Membres du conseil:

Gilles Laflamme	maire		
Réjeanne Ouellet	siège N° 1	Lucette Algerson	siège N° 4
Clémence Lavoie	siège N° 2	François Doré	siège N° 5
Yannick Fortin	siège N° 3	Bertrand Caron	siège N° 6

Responsables des organismes de la municipalité`:

Fabrique:	Réjeanne Ouellet, présidente	418-775-6324
Association sportive:	Cynthia Ouellet , présidente	418-775-6324
Défi-Relance:	Lynda Harquail , présidente	418-775-9654
Comité d'Économie Sociale	Jacques Blanchette, président	418-775-3939
Comité du patrimoine	Gino Caron, président	418-739-3365

LE MESSAGER

Volume 16 numéro 7 *JUIlLET 2020*

ÇA VA BIEN ALLER
PRENEZ SOIN DE VOUS

Ne perds jamais espoir.
Lorsque le soleil se couche,
Les étoiles apparaissent.

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL :

17 AOÛT 2020

Il y a maintenant une seule façon de faire parvenir vos articles :

<u>Par internet :</u> padoue@mitis.qc.ca
(Articles, photos numériques, etc.)

Le journal peut être consulté sur le site de la municipalité :

www.municipalite.padoue.qc.ca

Sommaire

1. Page couverture
2. Sommaire, date de tombée
3. Date des séances du conseil
   Notez bien
4 . Chronique du maire
5. Info-prévention des incendies
6. Onglet loisir intermunicipal
7. Onglet loisir intermunicipal
8. Onglet loisir intermunicipal
9. Onglet loisir intermunicipal
10. Onglet loisir intermunicipal
11. Onglet loisir intermunicipal
12. Onglet loisir intermunicipal
13. Rapport du maire
14. Bureau municipal
15. Communiqué de l'Écocentre
16. Le mot vert du mois de juin
17. Horaire de l'écocentre
18. Ce qui va dans les bacs
19. Calendrier des collectes
    Vœux d'anniversaire
20. Informations générales

BUREAU FERMÉ:

2 JUILLET: FÊTE DU CANADA
DU 12 AU 25 JUILLET : VACANCES

****

C'est votre anniversaire en ce beau mois de JUILLET profitez de votre journée pour vous gâter et/ou vous faire gâter en bonne compagnie.

Bac bleu - Récupération

Matières	Acceptées	Refusées
Papier	Journal, livre, revue, circulaire, catalogue, annuaire téléphonique, sac brun, enveloppe	Papier ciré, mouchoir, essuie-tout
Carton	Ondulé, carton plat, carton-pâte, carton de lait, tétrapack, boîte en carton et métal (jus)	Carton ondulé ciré
Verre	Bouteille et pot de verre	Vaisselle, pyrex, céramique, porcelaine et vitre
Plastique	Numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 7, Numéro 6 rigide Sacs de plastique, plastique agricole	Cellophane, sac de croustilles, PVC, vinyle, plastique no. 6 expansé (styromousse) et sans numéro
Métal	Boîte de conserve, canette, couvercle, papier et assiette d'aluminium, pièce de métal	Pile, canette d'aérosol et contenant de propane

Bac brun - Matières organiques

Acceptées	Refusées
RÉSIDUS ALIMENTAIRES (crus, cuits ou périmés)	· Matières recyclables
· Fruits et légumes	· Animaux morts, excréments d'animaux et litière, os d'équarrissage
· Viandes, volailles et os	· Couches, tampons et serviettes hygiéniques
· Poissons, fruits de mer	· Liquides (huile, soupe, lait, jus, café)
· Oeufs et coquilles	· Cartons de lait et de jus
· Écales de noix et noyaux de fruits	· Vêtements
· Produits laitiers	· Mousse de sécheuse et poussière
· Graisse animale et végétale	· Produits de jardinage et engrais
· Pâtes, pain, céréales, riz	· Résidus domestiques dangereux
· Gâteaux, biscuits, bonbons	· Produits ménagers et savon
· Tartinade, confiture, condiments	· Produits pharmaceutiques
· Café, filtres à café et sachets de thé	· Cendres, même refroidies
· Aliments frits ou en sauce	· Arbustes et branches
RÉSIDUS VERTS	· Feuilles d'automne
· Fleurs et plantes	· Sciure et copeaux de bois
· Résidus de désherbage	· Terreau d'empotage, terre ou sable
PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS	· Résidus d'agriculture commerciale
· Papier journal	**SACS** en plastique
· Sacs en papier	TOUS les sacs en plastique sont REFUSÉS même les sacs biodégradables et compostables
· Boîtes de pizza, de pâtisserie	
· Essuie-tout	
· Serviettes de table	

Collecte des encombrants

Les vieux poêles, frigos et matelas sont acceptés.
Les matériaux de constructions, pneus et branches sont interdits.
Réservation obligatoire au 418 936-3255 ou au 418 936-3420

Dépôt vert – Branches et feuilles

En face de la caserne incendie, 249, chemin de la Station. **15 mai au 15 octobre.**
Réservé aux citoyens de Métis-sur-Mer. Branches et feuilles uniquement.

Pour plus d'information

Vincent Dufour, coordonnateur
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles
des MRC de La Matapédia et de La Mitis
Téléphone : 418 775-8445, poste 1138 Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Municipalité de Métis-sur-Mer
138, rue Principale, Métis-sur-Mer (Québec), G0J 1S0
Téléphone : 418 936-3420 Télécopieur : 418 936-3117
Courriel : metissurmer@mitis.qc.ca

Écocentre de La Mitis

Accepté
Matériaux de construction
· Bois, portes, fenêtres, vitre, tôle
· Asphalte, brique et béton
Bois, branches, résidus verts
Appareils électroniques
· Reconnus par le programme ARPE
Ampoules fluocompactes
· Programme Recyc-Fluo
Pneus
· Diamètre maximum de 48 pouces
Métaux ferreux et non ferreux
Encombrants
· Meubles, électroménagers, vaisselle, bibelots, cadres, etc.
Résidus domestiques dangereux
· Peinture, piles, batteries, huiles usées, bonbonne de gaz, aérosol
Inscription obligatoire pour tous. Une preuve de résidence et une pièce d'identité sont requises, ainsi qu'un permis de rénovation / construction / démolition si applicable. Déchets domestiques refusés. Des frais s'appliquent à certains services
Coordonnées
428, chemin Perreault Est, Mont-Joli (Près de l'aéroport) 418 785-0055
Horaire
1er nov. au 30 avril Lundi au vendredi 8h00 à 16h00
1er mai au 30 octobre Lundi au vendredi 8h00 à 16h45 Samedi 8h00 à 12h00 / 12h30 à 15h45

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE
PADOUE

LUNDI 6 JUILLET 2020
SÉANCE À HUIT CLOS
À 20H00

NOTEZ BIEN

Il nous fait plaisir, à chaque mois, de recevoir vos articles, photos et autres informations et de les insérer dans le journal.

Nous incitons les comités en particulier à nous tenir au courant de leurs activités, sous forme de compte-rendu et photos.

Vos articles doivent être prêts à publier tel que reçus, aucune correction de texte ou autre ne sera effectuée.

Pour publication dans l'intermunicipal, vous devez envoyer vos articles à Josy-Anne, notre coordonnatrice en loisir à : loisirkempt@gmail.com

Merci de votre compréhension!

Chronique du maire mois de juillet 2020

Bien le bonjour tout le monde et bienvenue dans la lecture de cette chronique mensuelle que j'essaie de faire afin de vous renseigner le mieux possible dans les faits qui se passent dans notre municipalité.

Mes sympathies les plus sincères à toutes les familles qui ont perdu des êtres chers durant le mois passé.

Je voudrais attirer votre attention sur les matières que certaines personnes mettent dans leur toilette et qui peuvent causés de gros dommage aux systèmes de traitement des égouts, en outre les pompes qui sont très dispendieuses à changer. Dans les semaines à venir, nous devrons remettre les capteurs dans les égouts afin d'identifier les personnes qui infectent notre système d'épuration des eaux usées. Merci de votre collaboration pour ceux qui font attention.

Les travaux dans le chemin Kempt Sud débuteront le 29 juin. C'est le Groupe Michel Leclerc inc. qui a eu le contrat d'exécution. Étant donné que ce sont des travaux majeurs, ce sera une circulation locale seulement. Je vous remercie d'avance de votre patience et de votre collaboration. Un gros merci à tous les propriétaires qui ont vendu des parcelles de lots et de leur collaboration dans ce dossier.

Pour ce qui est des feux dans votre cour, il est important de suivre les indices de feux annoncés à la télévision, radio et internet avant de l'allumer et avoir un système dans les normes avec grille anti-étincelle. Voir notre règlement pour les feux sur notre site Web. Un article de la Sopfeu sera dans notre journal tous les mois jusqu'à l'automne.

Un autre sujet dont je veux vous parler, c'est la vitesse dans le village qui est maintenant à 40 km à l'heure depuis l'automne passé. Soyez vigilants, il y a des enfants qui jouent dans les rues ou au bord de leur cour.

Les comptes rendus des réunions du conseil sont sur notre site internet et le procès-verbal est déposé après son approbation lors de séance du mois suivant. Pour l'instant, on doit continuer nos séances à huis clos jusqu'a les règles changent pour les municipalités.

Bonnes vacances à tous et bienvenue à tous nos voyageurs.

Gilles Laflamme, Maire

HORAIRE POUR L'ÉCOCENTRE DE LA MITIS

428 Avenue Roger Marcoux Mont-Joli G0J2L0
418-785-0055

L'Écocentre de La Mitis tient à informer ses usagers que c'est le retour à l'horaire d'hiver à compter du 3 novembre 2019 jusqu'au 18 avril 2020. Les heures d'ouverture estivales sont :

- Lundi au vendredi : 8h00 à 16h00
- Samedi : fermé
- Dimanche : fermé

L'Écocentre est un point de dépôt des matières résiduelles qui sont plus difficilement récupérables par la collecte porte-à-porte, soit par leur volume ou leur nature. Ça permet à une grande partie ces matières d'être valorisées dans le respect de l'environnement. En 2018, 3500 tonnes de matières ont ainsi évité l'enfouissement. Parmi ces matières, les usagers peuvent apporter :

- les matériaux de construction;
- les métaux (aluminium, fer, cuivre, etc.);
- les encombrants (mobiliers, électroménagers, etc.);
- les appareils électriques et électroniques;
- les pneus (48 pouces et moins) des frais s'appliquent aux surdimensionnées;
- les résidus domestiques dangereux (peinture, teinture, batteries, etc.);
- les résidus verts tel les branches, les feuilles et les rognures de gazon;

Les usagers sont fortement invités à trier leurs matières avant de les apporter et à bien sécuriser le chargement afin d'éviter de perdre des morceaux en chemin. Sur place, l'inscription au poste d'accueil est obligatoire.

L'Écocentre de La Mitis est un service gratuit offert aux résidents de La Mitis. Il est situé au 428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli. L'accès se fait par le chemin Perreault Est, près de l'aéroport.

De plus, tous sont invités à passer voir les divers articles en revente à de petits prix. Meubles, matériaux de construction, articles de maisons, livres et plus encore !

Pour plus d'information sur l'Écocentre de La Mitis, les citoyens sont invités à consulter le www.ecoregie.ca ou téléphoner au 418 775-8445, poste 2280.

Vincent Dufour
Coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138

Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Le Mot vert du mois – « Le déconfinement du bac brun » - Juillet 2020

Bonjour à toutes et tous,

Avec ce printemps sous le signe du confinement, beaucoup se sont mis à cuisiner plus à la maison et par conséquent à disposer plus de restants de cuisine dans le bac brun. Avec l'été qui arrive, c'est important de bien être préparer à gérer tous les petits inconforts qui pourraient se pointer. Voici quelques idées :

Dans la cuisine :

- Les sacs de plastique compostable sont autorisés. Une fois refermé dans votre bac brun, ça permet de limiter de beaucoup la présence d'odeurs et d'indésirables;
- Tapissez le fond du bac brun et du bac de comptoir avec du papier journal ou utilisez des sacs en papier pour éponger les surplus de liquides;
- Pour éviter le désagrément des vers et des mouches, enveloppez vos restes de viande ou de poisson de papier journal;
- Placez vos viandes ou les os enveloppés dans du papier journal au congélateur jusqu'au jour de la collecte.

Votre bac extérieur :

- Placez votre bac à l'ombre, à l'abri du soleil et refermez bien le couvercle;
- Profitez de la fréquence accrue des collectes et faites vider votre bac à chaque collectes, même s'il n'est pas plein;
- Lorsqu'il est vide, rincez votre bac avec de l'eau et du détergent doux ou du vinaigre blanc;
- Saupoudrez un peu de chaux ou de bicarbonate de soude au fond du bac pour en faciliter l'entretien;
- Problèmes de vers ou de mouches : aspergez les vers de sel ou de bicarbonate de soude. Vous pouvez également les vaporiser de vinaigre blanc ou les asperger d'eau bouillante;
- Placez une couche de papier journal entre chaque couche de matières organiques ou faites des papillotes de papier journal.

Pour plus d'information, visitez le site www.ecoregie.ca. À bientôt!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138

MRC de La MITIS
VOTRE ANCRAGE POUR L'AVENIR

Info-préventioN
2020-06-19

LES FEUX EN PLEIN AIR

SÉCURITÉ INCENDIE MRC DE LA MITIS

Se rassembler autour d'un feu de camp pour profiter des belles soirées d'été est très agréable. Toutefois, assurez-vous de le faire en respectant les règles pour le faire en toute sécurité.

Feu de camp dans un foyer muni d'un pare-étincelles :

Si votre foyer est muni d'un pare-étincelles et qu'il est installé en conformité avec les règlements municipaux, aucun permis n'est requis pour l'utiliser.

Feu de camp dans un foyer SANS pare-étincelles ou feu de camp à ciel ouvert :

Vous devez obligatoirement demander un permis auprès du Service de prévention incendie de votre municipalité. Le permis de brûlage domestique est gratuit.

Les consignes suivantes s'appliquent :

Feu de camp régulier	**Gros feu de brûlage**
Avant d'allumer votre feu, toujours vérifier auprès de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) qu'aucune interdiction n'est en vigueur. Il est possible de le faire en consultant leur site Internet ou leur page Facebook. Être à un minimum de 10 mètres de tout bâtiment et de tout combustible. Être à 3 mètres de toute ligne de terrain. Garder le feu constamment sous la surveillance d'une personne majeure et responsable du plein contrôle du brasier. Avoir sur les lieux l'équipement nécessaire permettant de prévenir tout risque de propagation d'incendie. Limiter la quantité de bois à 45 cm de hauteur et 45 cm de diamètre, et s'assurer que les flammes ne dépassent pas 1 mètre de hauteur. Utiliser seulement du bois séché non verni, non peint et non traité. Ne pas utiliser de produits accélérants. Ne pas allumer le feu si la vélocité du vent dépasse 20 km/h. S'assurer de l'extinction complète du feu avant de quitter les lieux.	Pour les feux de plus grandes dimensions, les règles de sécurité sont plus sévères. L'autorité compétente vous les indiquera lors de l'émission du permis.

Ce permis permet d'assurer votre sécurité, la protection de vos biens et de réduire les coûts facturés aux municipalités pour les déplacements de pompiers qui se révèlent sans fondement. Certains Services de prévention incendie peuvent donner **un constat d'infraction pour les appels non fondés**. Ces appels non fondés peuvent causer des délais supplémentaires pour une intervention, apportant un risque pour une perte de vie humaine.

Vous avez des questions? Contactez-nous!

Renaud Gagnon et Korin Gagné
Service de sécurité incendie et civile
418 775-8445

ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

Des nouvelles du camp de jour 2020

Voici toutes les informations à savoir concernant le camp de jour de Saint-Octave-de-Métis 2020.

Le service sera offert du 22 juin au 7 août pour un total de **7 semaines.**

En raison des nombreuses recommandations reçues de la santé publique, nous avons dû évaluer notre offre de service et la **modifiée.**

Le camp de jour sera donc ouvert **4 jours par semaine. Nous aurons deux groupes du lundi au jeudi et un groupe du mardi au vendredi.**

Voici les heures de service :

9 h à 16 h (Camp de jour)

7 h 30 à 17 h 30 (Avec service de garde)

Voici quelques-unes de ces mesures ainsi que les modifications qui seront mises en place dans notre camp de jour :

Nombre de moniteurs engagés :

Un jeune doit passer la journée complète avec le MÊME moniteur. Ayant des journées de 10 heures (7 h 30 à 17 h 30), nous devons modifier notre horaire de service à 4 jours par semaine à la place de 5. Il serait impensable qu'un moniteur fasse 50 h de travail par semaine. Deux groupes seront donc du lundi au jeudi et un groupe du mardi au vendredi.

Un moniteur ne peut pas passer d'un groupe à un autre. Nous ne pourrions donc pas engager une ressource qui ferait la rotation des groupes afin de remplacer un moniteur en congé. Afin d'offrir une cinquième journée, il nous aurait fallu engager une ressource supplémentaire par groupe. Le budget étant déjà énorme avec les mesures à mettre en place et étant difficile de trouver des ressources, nous avons choisi de garder le service à 4 jours.

Des moniteurs supplémentaires ont aussi été engagés afin d'aider à la routine de désinfection (voir la section sur les mesures sanitaires).

Avec le respect du 2 mètres de distanciation, nous sommes obligés d'offrir le service dans deux locaux, ce qui augmente aussi le nombre de moniteurs engagés. Nous aurons deux groupes au Centre Récréatif et un groupe au Centre Sportif Rémi-Bélanger.

Au total, le camp de jour aura donc 3 groupes de jeunes pour 8 animateurs (voir section des moniteurs). Cette augmentation représente un surplus de près de 11 700 $ seulement en honoraires. En partie la raison pour laquelle nous n'avons pas pu baiser le coût d'inscription.

Sécurité des enfants et des employés :

Il ne sera obligatoire pour personne de porter le masque ainsi que les lunettes de protection en tout temps. L'objectif sera de miser sur le 2 mètres de distance. Par contre, lorsque la distanciation ne sera pas possible, le port du masque sera obligatoire et fourni par la municipalité. Chaque moniteur aura une trousse d'urgence composée d'un masque, d'une paire de lunettes, de quelques masques jetables ainsi que d'une blouse et des gants.

Communiqué - Pour diffusion immédiate

Mont-Joli, le 16 avril 2020. L'Écocentre de La Mitis annonce sa réouverture le 21 avril 2020 sous certaines conditions. Suivant les recommandations du gouvernement, la population est invitée à ne venir disposer de matières à l'Écocentre de La Mitis qu'en absolue nécessité.

Voici les consignes afin d'avoir accès à l'Écocentre de La Mitis :

- Les heures d'ouverture sont du:
- **lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00**
- **et le samedi de 8h00 à 15h30**.

Un nombre restreint de véhicule sera autorisé sur le site en même temps afin de permettre aux employés d'assurer un contrôle des règles d'hygiènes. À cet effet, un arrêt obligatoire est prévu avant l'entrée du site et des instructions seront données par un employé.

Les citoyens sont seuls responsables de la disposition des matières aux bons endroits et dans les meilleurs délais. Un employé sera présent à une distance minimale de 2 mètres pour s'assurer du bon triage. Comme d'habitude, les citoyens sont invités à trier leur voyage par matière avant de venir à l'Écocentre afin de faciliter les opérations.

Aucune vente ou don de matière ne sera fait.

Cette situation exceptionnelle s'inscrit dans les actions afin de réduire les risques de propagation du COVID-19 aux employé(e)s, entrepreneurs et transporteurs utilisant les services de l'Écocentre de La Mitis, ainsi qu'à l'ensemble de la population. L'Écocentre de La Mitis remercie les utilisateurs de leur compréhension.

Pour plus d'information sur l'Écocentre de La Mitis, les citoyens sont invités à consulter le www.ecoregie.ca ou téléphoner au 418 775-8445, poste 2280.

- 30 -

Vincent Dufour
Coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél. : 418-775-8445, poste 1138

Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

BUREAU OUVERT AU PUBLIC

LE BUREAU MUNICIPAL EST MAINTENANT OUVERT AU PUBLIC

À VOTRE ARRIVÉE, VOUS DEVEZ VOUS LAVEZ LES MAINS ET ENTRER UN À LA FOIS AFIN DE RESPECTER LA DISTANCIATION.

LA PROCHAINE SÉANCES DU CONSEIL SERA À HUITSCLOS POUR SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU GOUVERNEMENT

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Des nouvelles du camp de jour 2020 - Changement – COVID-19 (SUITE)

Mesures sanitaires :

Les groupes seront divisés par âge, mais aussi par famille. Les jeunes d'une même famille seront dans le même groupe. Chaque famille aura sa place prédéterminée dans nos locaux, chacun à 2 mètres de celui des autres. Chaque jeune aura aussi à sa table, son matériel à lui (sac à dos, boite à lunch, crème solaire, bouteille d'eau, matériel de bricolage, etc.). Voir la section du matériel obligatoire.

Les parents seront interdits sur le site du camp de jour. Un protocole d'arrivée et de départ des jeunes sera mis en place (document à venir);

Un lavage des mains sera obligatoire pour chaque jeune à l'arrivée au camp ainsi qu'entre chaque activité et changement de lieu;

Tous les suivis avec les parents se feront à distance;

Une routine de désinfection des lieux sera mise sur place afin de désinfecter tous les locaux utilisés à toutes les 2 à 4 heures, par les moniteurs. De plus, la municipalité sera en charge d'un grand ménage par jour.

Programmation d'activités :

Il sera difficile voir presque impossible d'offrir des sorties à l'extérieur du camp de jour en raison du respect du 2 mètres de distanciation entre les jeunes, y compris dans le transport en autobus. Il n'y a donc pas de sortie de prévue pour le moment;

Le camp de jour recevra quelques visites de spécialistes qui viendront donner des ateliers durant l'été. (Par exemple des ateliers de cirque ou de musique, etc.) Soyez assurés que le matériel utilisé sera désinfecté entre chaque groupe ainsi que le 2 mètres de distanciation sera toujours respecté.

Les jeux seront entièrement revus afin de modifier ou d'éliminer ceux qui ne respectent pas la distanciation et/ou s'ils contiennent trop de matériel.

Équipe d'animation au Centre Sportif

Équipe d'animation au Centre Récréatif

Rallye : Je lis, je capture la Mitis! - Prolongement!

Soyez à l'affut, *COSMOSS Mitis* travaille présentement sur l'organisation d'un rallye photo pour les municipalités de la Mitis. Vous pouvez participer au *Rallye : Je lis, je capture la Mitis*. Vous verrez près du bureau municipal un cadre décoré aux couleurs du rallye. Vous y trouverez les consignes ainsi que les indices à prendre en photo. (Les voici aussi dans les prochaines pages du journal.) Ce défi a été mis en place dans le but de créer une activité intéressante permettant de travailler les compétences de lecture chez les jeunes. Deux niveaux ont donc été créés. Les familles pourront choisir ce qui convient le mieux à leurs enfants. Avec la réception de la photo finale, les jeunes de 4 à 12 ans seront admissibles aux prix de participation. Pour information et participation, communiquez avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.

CONSIGNES POUR LE RALLYE

PARTENAIRE ENGAGÉ COSMOSS LA MITIS

1. Respecter en tout temps les consignes de la Santé publique, notamment la distanciation physique de 2 mètres entre les participants de familles différentes.

2. Ne pas circuler sur les terrains privés.

3. Les photos que vous prendrez devront être transmises à la personne responsable de votre municipalité afin qu'elles puissent être comptabilisées.

4. La photo la plus **importante** du rallye est celle que vous prendrez de vous ou de votre famille dans le coroplaste **en dernier**, lorsque vous aurez complété le rallye. N'oubliez pas de l'envoyer à votre responsable!

5. Nous souhaitons voir des photos créatives. N'hésitez pas à utiliser votre imagination pour les rendre dynamiques.

6. Des prix seront remis à certaines personnes parmi les participants. Les gagnants seront déterminés par tirage au sort.

7. Toute participation qui sera soumise après la date de fin du rallye ne sera pas prise en compte.

8. Si vous avez des questions sur le rallye, les objets à trouver, ou l'envoi de photos, n'hésitez pas à contacter le responsable du projet de votre municipalité.

9. En participant au Rallye : Je lis je capture La Mitis!, vous nous autorisez à utiliser les photos afin de promouvoir l'événement, notamment sur les réseaux sociaux.

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du 1Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 1 juin 2020, je fais rapport aux Padoviennes et Padoviens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tel que vérifié par la firme MALLETTE.

L'exercice financier 2019 s'est soldé par un excédent consolidé de 43 265 $, résultant de recettes consolidées se chiffrant à 628 776 $, comparativement aux dépenses consolidées et affectations consolidées de 638 964 $, tel qu'audité par le vérificateur externe.

Réalisations 2019

Sur les charges totales consolidées de 638 964 $, 261 878 $ constituent des investissements à long terme et 377 086 $ constituent des frais pour des obligations incontournables ou des quotes-parts non discutables :

- Quote-part de la MRC : 32 325 $
- Sûreté du Québec : 11 880 $
- Gestion des matières résiduelles : 24 407 $
- Gestion de la dette : 181 404 $
- Salaires des employés: 127 070 $

En 2019:

L'année 2019 fut une année pleine de projets avec différentes rencontres avec la Commission scolaire des Phares et les citoyens pour l'achat de l'école afin d'en faire un édifice communautaire et présentement, il reste l'accord du gouvernement du Québec à recevoir.

On a travaillé sur différents règlements que le gouvernement du Québec nous oblige. En 2019, ce fut une très bonne année record pour l'éolien ce qui nous rapporte environ 40 000$ de revenus supplémentaires. On a travaillé afin de trouver des solutions afin de minimiser le plus possible les frais qui augmentent d'année en année pour la gestion des matières résiduelles.

L'intermunicipal va très bien avec notre coordonnatrice, Mlle Josy-Anne Bérubé qui effectue un travail remarquable. Je remercie tous les bénévoles qui s'impliquent de près ou de loin dans différents organismes.

Je prends quelques mots pour remercier la Fédération Québécoises des Municipalités (FQM) qui travaille efficacement pour nos petites municipalités afin d'ajuster les programmes du gouvernement pour nous.

On a travaillé pour le projet de la réfection de la route Kempt Sud qui a été accepté par le gouvernement pour l'été 2020. Les appels d'offres sortent le 2 juin 2020.

Je remercie nos conseillers ainsi que le personnel de leur efficacité et collaboration pour l'année 2019.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2019, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Gilles Laflamme, maire

Labyrinthe

2				1				
	6					9		3
			6		9	7	5	
		5						4
1	2						8	7
8						5		
	9	7	3		8			
3		2					6	
				2				9

Sudoku

Dessin à colorier

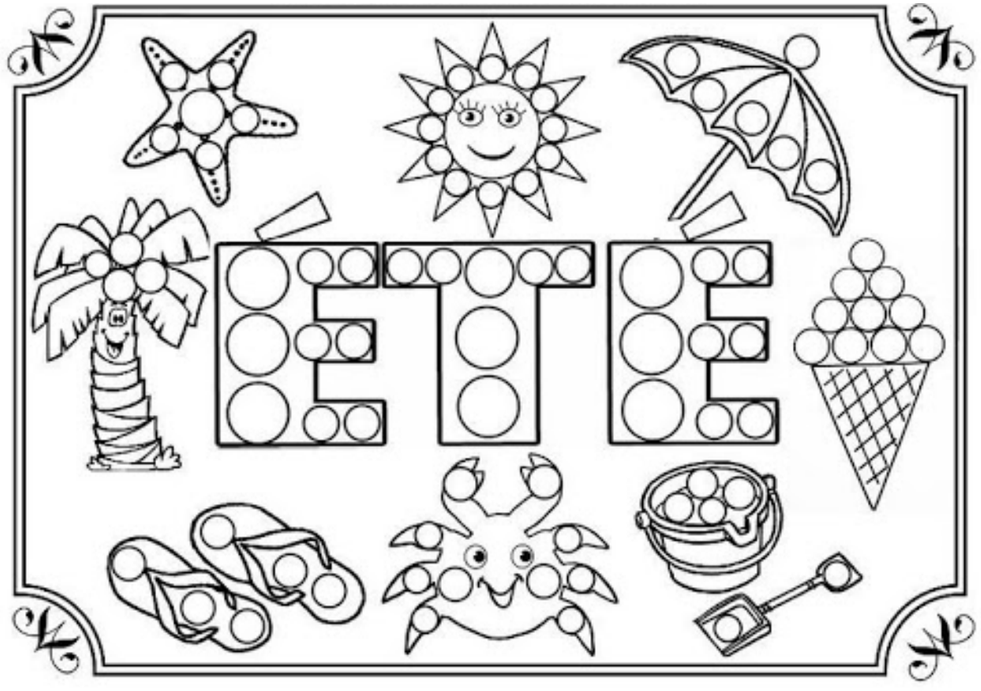

JE LIS. JE CAPTURE LA MITIS

PARTENAIRE ENGAGÉ COSMOSS LA MITIS

RALLYE PHOTO

4-8 ANS

1 UNE BELLE FLEUR	2 UN REFUGE D'ANIMAL	3 UN MOYEN DE TRANSPORT	4 ÉCRIS TON NOM DE FAÇON ORIGINALE
5 L'ENDROIT PRÉFÉRÉ DANS TA COUR	6 UN OBJET VERT	7 UN ARBRE MAJESTUEUX	8 UN ANIMAL À PLUME
9 UN ANIMAL DE FERME	10 UNE BELLE ROCHE	11 UNE EMPREINTE	12 TON ALIMENT D'ÉTÉ PRÉFÉRÉ

JE LIS. JE CAPTURE LA MITIS

PARTENAIRE ENGAGÉ COSMOSS LA MITIS

RALLYE PHOTO

9-12 ANS

1 JE POSSÈDE DES PÉTALES ET UNE TIGE VERTE	2 POUR DORMIR LES ANIMAUX S'Y RETROUVENT	3 JE PERMETS AUX GENS DE SE DÉPLACER	4 ÉCRIS TON NOM AVEC DES OBJETS
5 PHOTOGRAPHIE DE CE QUI EST UNIQUE À TA MUNICIPALITÉ	6 TROUVE UN OBJET QUI REPRÉSENTE LE PRINTEMPS	7 JE SUIS ENRACINÉ ET JE REPRÉSENTE LA STABILITÉ	8 JE VOLE ET J'AI UN BEC
9 J'HABITE À LA FERME	10 JE SUIS UNE MATIÈRE MINÉRALE DURE	11 TROUVE UNE TRACE LAISSÉE PAR UN PIED OU UNE PATTE	12 JE SUIS DÉLICIEUX L'ÉTÉ